



Contester une amende forfaitaire majorée

Par **fab23**, le **01/03/2015** à **23:45**

bonjour,

Suite à un contrôle de gendarmerie le 15/07/2014 et roulant avec mon véhicule sans contrôle technique à jour j'ai donc eu une amende de 90€ que je devais recevoir à mon domicile. je n'ai jamais reçu l'amende donc naïvement j'ai pensé être passé à travers ou que l'agent m'avait fait une fleur mais non... J'ai reçu le 18/02/15 une amende forfaitaire majorée de 375€ ou 300€ à régler dans les 30 jours à compter du 05/02/15 suite à une décision de l'officier du ministère public datant du 22/01/15.

Donc voici ma question est-il possible de contester l'amende majorée en sachant ne l'avoir jamais reçu mais comment le prouver??? à part ma bonne fois. Faut il payer les 300€ puis contester?

je précise bien évidemment que je ne conteste pas l'infraction mais l'amende majorée.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **02/03/2015** à **06:58**

Bonjour,

La carte grise du véhicule est à la bonne adresse ou non ?

Par **fab23**, le **02/03/2015** à **16:28**

suite à un déménagement je n'avais encore fais le changement d'adresse de la carte grise mais le gendarme a constaté 2 adresses différentes l'une sur l'assurance et l'autre sur la carte grise je lui ai donc indiqué la bonne.

Par **aleas**, le **02/03/2015** à **18:43**

Bonjour,

Vous allez à la trésorerie amende chercher un bulletin de situation, alias BSCAP, qui mentionnera l'adresse de l'envoi de la contravention. S'il y avait erreur d'adresse, réclamez avec ce document.

Justifiez de votre mise en règle

Avisez le Trésor de votre réclamation à l'OMP

S'il n'y a pas erreur d'adresse, l'affaire est mal partie pour vous.

Par **fab23**, le **07/03/2015** à **13:16**

merci pour vos réponses. je vais faire les démarches